

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 27 mars 2023

Délibération N° 27/03/2023 01

**REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022
ET SA PREVISION D'AFFECTATION**

=====
L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 21 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

**M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME
Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE**

Était absente :

Mme Maggy JANSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Considérant que l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales autorise la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022 , les balances et tableau des résultats de l'exécution visés par le comptable ainsi que la fiche de calcul du résultat prévisionnel qui s'établit comme suit:

	Résultat à la Clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de L'exercice 2022	Résultat de Clôture 2022	Restes à réaliser	Résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Budget Principal						
Investissement	-301 218,92 €	0,00 €	274 811,08 €	-26 407,84 €	-231 335,88 €	-257 743,72 €
Fonctionnement	2 189 811,80 €	869 382,42 €	315 135,71 €	1 635 565,09 €		1 635 565,09 €
TOTAL :	1 888 592,88 €	869 382,42 €	589 946,79 €	1 609 157,25 €	-231 335,88 €	1 377 821,37 €
TOTAL GENERAL	1 888 592,88 €	869 382,42 €	589 946,79 €	1 609 157,25 €	-231 335,88 €	1 377 821,37 €



Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement y compris les restes à réaliser et que le solde disponible peut être inscrit, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Considérant que cette reprise doit s'effectuer en totalité et en une seule fois.

Je vous propose, au nom du Bureau Municipal, la reprise anticipée du résultat prévisionnel de fonctionnement selon la prévision d'affectation suivante reprise au budget primitif 2023 :

BUDGET PRINCIPAL

- Somme destinée à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (Compte 1068) : 257 743,72 €
- Somme affectée en section de fonctionnement (002) : 1 377 821,37 € »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 28 mars 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

